

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18534 - 72ÈME ANNÉE

Colloque « 70 ans de la départementalisation : quels enseignements pour l'avenir »

D'importants bouleversements attendent les Réunionnais

Depuis hier et jusqu'à aujourd'hui se tient au Conseil départemental un colloque intitulé « 70 ans de la départementalisation : quels enseignements pour l'avenir ». L'occasion de faire le bilan des politiques menées depuis l'abolition du statut colonial depuis la loi du 19 mars 1946 et de réfléchir à l'impact des phénomènes mondiaux sur l'évolution de La Réunion au cours des prochaines décennies.

Plusieurs manifestations ont eu lieu cette année pour commémorer le 70e anniversaire de la loi du 19 mars 1946. La première, et seule organisée par un parti politique, était l'assemblée du PCR le 19 mars à Sainte-Suzanne. Le Parti communiste réunionnais y a fait le bilan de ces 70 dernières années, avec la présentation de sa publication : « 70 ans après la loi du 19 mars 1946, un nouveau rassemblement pour une nouvelle politique : mettre fin au néocolonialisme ». L'Université de La Réunion a ensuite tenu un colloque le 14 avril dernier sur le thème des 70 ans de la loi du 19 mars. Hier a débuté au Conseil départemental la troisième manifestation commémorative de l'année.

Le CEMOI, l'AFD, l'IEDOM, le CESER, l'INSEE et le Conseil départemental organisent en effet ces 5 et 6 octobre un colloque intitulé « 70 ans de la départementalisation : quels enseignements pour l'avenir ». La manifestation se tient dans l'hémicycle du Conseil départemental. Hier matin, l'ouverture des débats s'est déroulée devant un nombreux public : syndicalistes, patrons, responsables associatifs et religieux, cadres de la fonction publique et élus. Elle portait sur une présentation historique avec à la fin de la séquence la contribution de quatre acteurs de cette histoire : Paul Vergès, Albert Ramassamy, Nassimah Dindar et Jean-Paul Virapoullé. Après les discours introductifs de Valérie Roux, directrice régionale de

l'INSEE, d'Alain Armand au nom du Conseil départemental, de Danièle Le Normand, pour la Région, et de Dominique Sorain, préfet de La Réunion, la colloque a débuté. La première séquence était présidée par Julie Dupont-Lassale, de l'Université de La Réunion, modérée par Ferdinand Melin Soucramanien de l'Université de Bordeaux.

L'occasion ratée de 1982

Yvan Combeau, de l'Université de La Réunion, a apporté un éclairage sur l'historique de la départementalisation. Il a rappelé que l'idée de La Réunion département français a d'abord été évoquée lors de la Révolution française, puis avec l'abolition de l'esclavage en 1848 avant de s'affirmer sous le Front populaire. La loi du 19 mars est qualifiée de « loi de décolonisation intérieure d'assimilation ». elle était portée à La Réunion par le CRADS qui a remporté les élections municipales de 1945 dans la majorité des communes de l'île, dont les plus importantes. Puis le CRADS a remporté les élections législatives d'octobre 1945. Les deux députés de La Réunion ont alors siégé dans le groupe communiste. Le PCF était alors le premier parti de France. Mais à partir de 1959 a émergé une « strate bipolaire » avec les autonomistes d'une part, et les partisans du statu quo d'autre part, qui s'autoproclamaient les nationaux et qui

étaient dirigés par Michel Debré. La régionalisation a également fortement influé sur ces 70 dernières années. Yvan Combeau note aussi l'importance des élections présidentielles qui ont influé sur le rapport de forces au sein de la droite. À partir de 1974, Pierre Lagourgue s'impose à Michel Debré qui avait soutenu Jacques Chaban Delmas, candidat battu. Une rupture aurait été possible avec l'alternance en 1981. Une loi avait créé une assemblée unique, mais elle fut annulée par le Conseil constitutionnel en 1982. Personnellement, Yvan Combeau pense que ni Gaston Deferre, ministre de la Décentralisation, ni François Mitterrand, président de la République, n'étaient favorables à l'assemblée unique et souhaitaient que le Conseil constitutionnel stoppe le projet.

Au début des années 2000, La Réunion a été dotée d'un statut juridique unique pour les départements d'outre-mer. L'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution interdit aux seules collectivités réunionnaises de légiférer par habilitation.

La course contre la mort

Mario Serviabile est ensuite intervenu pour présenter le rapport de Jean Finances, venu en 1948 pour faire un état des lieux du nouveau département de La Réunion suite à une demande du ministère de la Santé publique et de la Population.

Juste après le passage d'un cyclone ravageur, La Réunion était alors en pleine crise. La première priorité était la course contre la mort. 85 % de la population impaludée, des maladies telles que la lèpre, tuberculose frappaient durement. 70 % du parc immobilier était détruit par le cyclone.

Jean Finances a diagnostiqué la disparition des Réunionnais, et mettait le doigt sur la nonchalance de l'administration.

Il préconisait alors une révolution blanche pour améliorer la situation sanitaire : l'obligation d'envoyer à La Réunion que des fonctionnaires d'élite, possédant un sens aigu de ce qui est possible. Cela s'est notamment traduit par la construction de l'hôpital Felix Guyon entre 1953 et 1957, et par d'importants progrès dans la santé. L'inspecteur proposait aussi de régler la question de la croissance démographique par l'envoi des Réunionnais vers l'eldorado malgache.

Mario Serviabile constate que la départementalisation assimilationniste n'a duré que 10 ans, la rupture se situe selon lui dans la lettre d'Aimé Césaire à Maurice Thorez. Il note que l'analyse de cet échec était également partagée par les deux députés communistes de La Réunion, Paul Vergès et Raymond Mondon.

La Réunion, « un incapable majeur »

Après ces deux exposés, la parole a été donnée à des responsables politiques. Nassimah Dindar, présidente du Département est intervenue en vidéo. Elle a insisté sur le fait que le modèle s'essouffle. L'acte 2 de la décentralisation est raté, dit-elle, car elle n'est qu'une refonte de l'administration.

Jean-Paul Virapoullé a défendu son amendement constitutionnel, qui est devenu l'alinéa 5 de l'article 73. Il a aussi dénoncé le contrôle de légalité qui serait selon lui apparenté à un contrôle d'opportunité.

Ferdinand Melin Soucramanien a souligné qu'un pouvoir législatif délégué produit des effets en Martinique dans le transport et l'énergie. Il a ajouté que La Réunion est vue ailleurs comme « un incapable majeur » à cause de l'alinéa 5 de l'article 73, « l'application de l'intégralité de l'article 73 ne conduit pas au chaos, et donne des leviers politiques utiles ».

Albert Ramassamy a fait une courte intervention. Il a lu un extrait d'un article du 10 mars 1936 publié dans le Progrès qui décrit l'éducation à

La Réunion à l'époque coloniale. La comparaison avec la situation actuelle montre tout le chemin parcouru.

Bouleversements inévitables à venir

Paul Vergès a conclu cette première matinée. Il a rappelé les spécificités de la colonisation de La Réunion. La France y a dès le départ imposé l'esclavage, c'était le Code Noir. Puis des Réunionnais ont refusé l'abolition de 1794. Napoléon Bonaparte a ensuite prolongé l'esclavage d'un demi-siècle.

La loi de 1946 est un tranche avec les décisions qui l'avaient précédé. Pour la première fois, l'initiative venait des populations de l'outre-mer. Le sénateur a rappelé que la demande d'intégration correspondait à la structure de classe de ces pays, et à l'héritage de la colonisation.

Mais les 70 années d'intégration n'ont pas amené l'égalité promise par la loi du 19 mars 1946. Le président de la République propose d'atteindre l'égalité réelle d'ici 20 ans. Cela voudrait dire que fondamentalement, un département aura attendu l'égalité près d'un siècle, même si au cours de cette période des avancées qu'il ne faut pas sous-estimer ont été obtenues.

Concernant les enseignements pour l'avenir, Paul Vergès a souligné que le monde a bien changé depuis 1946, et il va encore évoluer rapidement. Cela pose le défi d'appliquer le principe d'intégration dans cette nouvelle situation. Actuellement, un projet de loi est en débat à l'Assemblée nationale. Il vise à donner un cadre pour cette nouvelle période, mais il n'aborde pas des points essentiels.

L'application de l'accord de Paris devra changer en quelques décennies le modèle sur lequel les grandes puissances ont construit leurs richesses. Que fait-on ici à La Réunion pour les énergies renouvelables ? On a toutes les énergies renouvelables sous la main et on développe l'automobile et les importations de pétrole, on supprime le train, a-t-il dit en substance. Le changement climatique fragilise les barrières coralliennes. Le changement climatique est un problème actuel, mais il ne figure pas dans le projet de loi.

La Réunion subit les effets de la mondialisation au travers de la menace qui pèse sur la filière cannesucre. Dès l'année prochaine, le quota sera supprimé, 18.000 emplois sont en jeu, mais là non plus

rien dans le projet de loi.

Paul Vergès a insisté sur les bouleversements induits par la croissance démographique, notamment avec le poids toujours plus important de Madagascar. La Grande Île comptera plus de 50 millions d'habitants au milieu du siècle, et aura une population de plus de 100 millions d'habitants à la fin de sa transition démographique aux alentours de 2100. Les Réunionnais qui naissent aujourd'hui connaîtront cela. Tout l'avenir des Réunionnais sera bouleversé. C'est comme si la France avait à 800 kilomètres de ses côtes un pays ayant le même nombre d'habitants que la Chine et l'Inde réunies.

Face à ces changements, La Réunion est bloquée dans sa volonté d'adaptation par l'alinéa 5 de l'article 73. Or, le groupe socialiste a demandé en 2013 sa suppression, sans succès, et l'actuelle ministre des Outre-mer avait en tant que députée fait une proposition de loi allant dans le même sens. Aujourd'hui, cette demande est absente du projet de loi sur l'égalité réelle.

Paul Vergès est aussi revenu sur la sur-rémunération, dont la suppression figure dans le programme d'un candidat à la présidence de la République. Il a rappelé la proposition de l'épargne qui a pour mérite de ne pas remettre en cause le contrat entre le fonctionnaire en poste outre-mer et l'État.

Enfin, le sénateur a insisté sur l'importance de la francophonie, qui peut être un moyen de faciliter l'intégration de La Réunion dans sa région, à condition que la France mette les moyens pour que cet héritage de la colonisation puisse rester la principale langue d'échanges dans le sud-ouest de l'océan Indien. Les débats se sont poursuivis hier après-midi avec une séquence sur le développement humain. Aujourd'hui, il sera question de l'économie, de l'emploi et des perspectives. Une retranscription du colloque sera d'ailleurs publiée ultérieurement par les organisateurs.

M.M.

Édito

L'ouragan Matthew rappelle la vulnérabilité de La Réunion aux cyclones

Depuis plusieurs jours, le cyclone Matthew fait d'importants dégâts aux Antilles. C'est le plus puissant ouragan depuis 10 ans dans la Caraïbe. Après être passé près de la Martinique, de la République dominicaine, il a frappé de plein fouet Haïti, puis a touché Cuba avant de se diriger vers les États-Unis. C'est à Haïti et en République dominicaine que la situation est la plus dramatique. Une vingtaine de personnes sont mortes des suites de vents à plus de 200 km/h et de pluies diluviennes. Le quart du pays est ravagé. Des maisons, des récoltes sont détruites. Le choléra menace.

A Cuba et aux États-Unis, des centaines de milliers de personnes ont été évacuées des zones littorales.

Le mois dernier, c'est Taïwan qui avait subi le passage d'un typhon très intense. Des vents avaient soufflé à plus de 300 km/h, accompagnant d'importantes pluies. Ces deux exemples rappellent la force des cyclones.

La Réunion a déjà connu de telles catastrophes. Hier lors du colloque sur les 70 ans de départementalisation organisé au Conseil départemental, Mario Serviabile a évoqué le séjour à La Réunion d'une mission d'inspection du ministère de la Santé publique et de la Population juste après le passage du cyclone de 1948. À l'époque, les dégâts étaient comparés au bombardement d'une ville. 178 Réunionnais avaient perdu la vie. 70 % des maisons étaient détruites. La totalité des récoltes était perdue. Les stocks industriels détruits ou abîmés. La Réunion était déjà dans la pénurie à la sortie de la Seconde Guerre Mon-

diale, cette catastrophe naturelle avait alors aggravé considérablement la situation.

Ce type de cyclone peut encore frapper La Réunion. Mais notre île a beaucoup changé depuis 1948. La population est passée de 250.000 à 850.000 habitants. Les Réunionnais ont quitté la campagne pour vivre dans les villes au point que La Réunion est un des pays les plus urbanisés du monde, selon l'ONU. Cela favorise le ruissellement de l'eau. Enfin, le niveau de la mer est monté au cours de ces 70 dernières années en raison du changement climatique.

Le passage sur La Réunion d'un cyclone aussi puissant qu'en 1948 pourra donc faire encore plus de dégâts matériels, et toucher un nombre plus important de personnes.

Une telle éventualité impose de prendre des mesures pour protéger la population, en particulier celle du littoral. Cela implique un nouvel aménagement du territoire, pour éloigner les habitants des zones à risque, tout en sachant qu'au cours de ces 20 prochaines années, la population augmentera de 150.000 personnes. Ce sont donc des investissements colossaux.

Cette priorité bien d'actualité n'apparaît pas dans le projet de loi sur l'égalité réelle. Or ce texte doit fixer le cadre de La Réunion pour les 20 ans à venir. Une telle impasse sur un sujet aussi important est une des raisons qui amène à s'interroger sur l'efficacité de ce texte avant même qu'il ne soit voté par les députés.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Ne m'appellez plus jamais Métropole !

Un projet de loi, actuellement en débat à l'Assemblée Nationale, a pour objectif "l'égalité réelle entre les outre-mer et la France hexagonale [par] la réduction des écarts de développement entre les territoires ultramarins et l'hexagone (...)". "France hexagonale", "hexagone", pas "métropole".

En effet, il n'existe plus, au sein de la République Française, de "métropole" depuis le 19 mars 1946. Antérieurement, la "métropole" (signifiant "mère patrie") distinguait le territoire continental européen de ces "filles" qu'étaient les colonies, toutes formant la France. En mettant fin (officiellement du moins) au régime colonial, la loi de Léon de Lépervanche et de Raymond Vergès a également aboli la "métropole" : sans colonies, plus de mère patrie. Restent des territoires égaux en droit, sans hiérarchie.

Alors pourquoi ce terme est-il tou-

jours autant improprement utilisé aujourd'hui, à La Réunion ?

La première raison est que, au sein de la République Française, il existe un pays, sa Nation et son État qui portent le même nom : France. En comparaison, de l'autre côté de la Manche, les sujets de Sa Majesté la Reine Élisabeth II habitent un pays (un île nommée Grande Bretagne) composé de 3 Nations (l'Angleterre, le Pays de Galles et l'Écosse) qui, additionnées à l'Irlande du Nord, forment un État : le Royaume-Uni. Il n'y a pas de confusion possible.

La deuxième raison est plus problématique : la persistance de cette dénomination dans le langage commun reflète un état d'esprit de perpétuation du régime colonial, où un territoire, celui du pouvoir, demeurerait supérieur à un autre, réputé subalterne. Une conception "Bourbonnaise" de l'identité réunionnaise.

Les Antillais n'ont pas ce problème.

Depuis plusieurs mandatures ils ont expurgé le lexique officiel politique de ce terme passéiste : leurs ministres des outremer se réfèrent sans scrupules à l'Hexagone et à la France hexagonale (pas à la France continentale, car la Guyane est également française et continentale). L'actuelle ministre des outremer n'a pas cette rigueur.

Profitons de cette résurgence d'aspiration égalitaire pour remiser définitivement la métropole au ban de l'histoire, et appelons la France, la France.

Philippe Yee-Chong-Tchi-Kan, Heureux Réunionnais, Citoyen Terrien

Ce jeudi, le Colosse 2020, au conseil municipal de Saint-André

À défaut de communiquer sur les carrières de Dioré et Meniciol, au centre de toutes les polémiques, le maire de Saint-André se livre depuis quelques semaines à une propagande autour « du parc de Colosse de 2020 » ! Année des élections municipales. Le Colosse, encore et encore le Colosse. Il en sera question au conseil municipal qui est prévu ce jeudi 6 octobre.

Pour rappel, certains l'ont peut-être oublié, le projet du Parc du Colosse a été concrétisé, me semble-t-il, en 2001, par la Région dirigée alors par Paul Vergès, le maire de Saint-André étant Jean-Paul Virapoullé. En aout 2003, un projet d'extension du parc est décidé par la municipalité avec l'accord de la collectivité régionale. Un projet titanesque de plus de 70 millions d'euros d'investissement, avec à la clé, la création de plusieurs centaines d'emplois. Hôtels, requinarium, zoo, activités et animations diverses. Beaucoup d'annonces, mais finalement peu de réalisations ont vu le jour jusqu'au

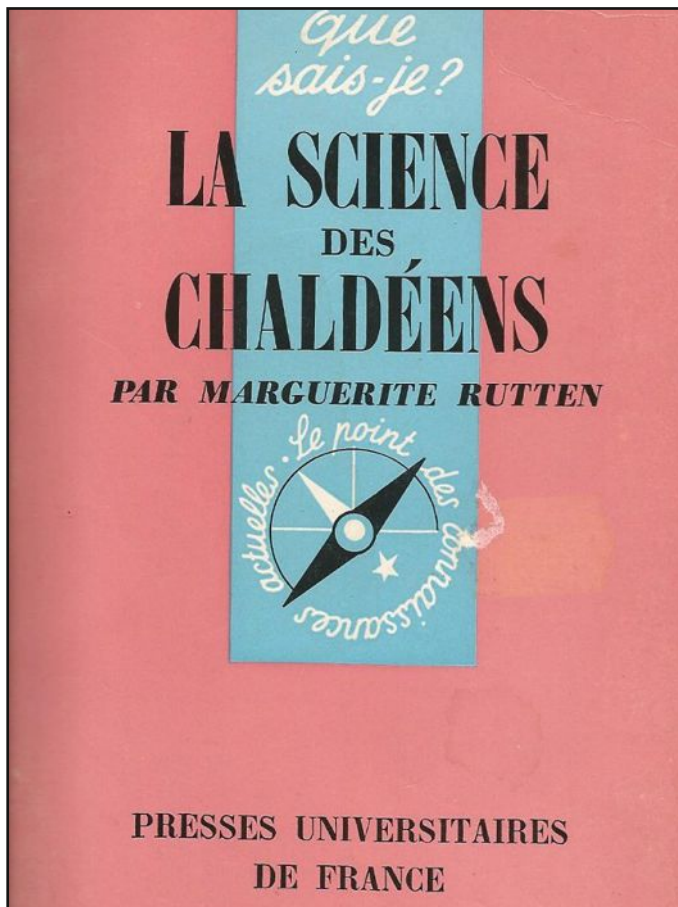
changement de majorité, en mars 2008.

Après l'alternance, le Parc du Colosse est resté un certains temps dans un état de délaissement, et les projets de la précédente majorité ignorés. Pour preuve, la décision du conseil municipal de septembre 2008, de rejeter celui de Bernard Gougache visant la création d'un zoo, un projet « colossal » de 3 millions d'euros et créateur d'emplois. Mais, sans doute, la nouvelle municipalité avait-elle de bonnes raisons. Début 2013, le Parc avait retrouvé un regain d'activité et d'animation, et voilà qu'un nouveau projet est annoncé par le maire en place « Le nouveau Koloss Parc », avec télési, divers Jeux d'eau, extension de l'Etang, centre équestre... À cela s'ajoute l'annonce de l'ouverture de la seconde tranche d'aménagement où sont prévus, une base d'ULM, salles de spectacles, hôtels, casino, boîtes de nuit... Etc. Cela fait rêver Mars 2014, nouveau changement de majorité, les projets cités sont en-

terrés. Nous sommes en octobre 2016, soit 2ans et demi après, le maire Jean-Paul Virapoullé annonce à son tour un « nouveau Colosse ». Un Parc qui selon lui pourrait de venir « le pôle de loisirs numéro 1 de la Réunion, un site touristique de référence à l'échelle régionale. Un projet partiellement copié sur le précédent et qui verrait le jour en 2020. Année des municipales ! Que de temps perdu, et ce n'est sans doute pas fini. Il ne s'agit là encore que des promesses.

Si elles ne sont pas tenues, les Saint-Andréens sauront les lui rappeler au moment venu.

Paul Dennemont

C'en est trope !**La Chaldée, étoile immense**

La Science des Chaldéens par Marguerite Rutten, aux PUF, collection *Que sais-je ?*

La lumière de l'Abîme
 Engendra toute chose.
 L'en haut n'était pas nommé,
 L'en bas n'avait pas de nom.
 Tiamat, l'Abîme, créa l'hydre
 Le dragon rouge,
 La lahamou, le grand lion,
 Le loup écumant, l'homme scorpion,
 Les tempêtes furieuses, et l'homme poisson,
 Le capricorne... : douze monstres,
 Les douze constellations
 Que vainquit Bêl-Mardouk.
 Et du sang de l'Abîme fut créé l'être humain.
 Et Mardouk installa les dieux,
 Il commanda au dieu lune de marquer le mois :
 L'enfant-soleil, Mardouk
 (Qu'à chacun de ses pas naissent des fleurs !).
 Les étymologies secrètes le disent,
 Le timonier du Ciel navigua éternellement,
 Cherchant son port d'attache
 Dans la circularité,
 L'univers est comme une loupe ;
 Au centre de tout est grossi
 Le temple :
 Plus on s'en éloigne, tout devient minuscule
 Jusqu'à ne former qu'un infini rien.
 Quand on porte le temple en son cœur,

Le centre est partout, la circonférence nulle part.
 Cela dépend de l'endroit où l'on est,
 Où l'on s'assoit.
 Certains ont dit que le centre dévorait tout,
 Tandis que la périphérie dissipait.
 C'est plus limpide :
 S'éloigner des deux est la sagesse ultime.
 Je le tiens de
 Oannes, l'homme-poisson, le plus ancien du Déluge,
 Celui qui apprit aux hommes l'art divinatoire, les
 sciences sacrées :
 Chaque astre, chaque animal,
 Chaque sorte de plante, chaque catégorie de pierre
 Chacun des métaux, chaque couleur
 Entre dans le cycle d'une divinité
 Et chaque divinité auprès des autres
 Fait un dessin commun d'une constellation
 Dont l'aspect démultipliée est Mardouk.
 Voici donc le secret :
 Chaque chose n'existe vraiment
 Qu'une fois nommée :
 L'existence est donnée à toute chose,
 Mais le nom seul confère le statut
 De ce qui a le pouvoir de refléter ce qu'il est.
 Les noms sont
 La cause et la conséquence de toutes choses,
 Du nom tout procède.
 C'est le nom
 Qui possède – et non l'inverse.
 Le char de la Renommée,
 C'est lui qui le conduit.
 Sans lui tout dérobe.
 Ton nom même, lecteur, est une sentence
 Abrégée édictée par les dieux.
 Seul Mardouk possède 50 noms
 Désignant chacun un des pouvoirs du Temps.
 Les dieux n'avaient qu'à parler,
 Les choses et les êtres sont nés au souffle de leur voix.
 Reflets audibles de l'essence divine,
 Chaque ville est construite comme un hymne,
 Chaque brique est un mot,
 Chaque maison un poème.
 Dans l'articulation des dieux réside
 Le secret des existences,
 Dans leur souffle, la vie.
 Je vais te dire le secret :
 Mardouk a fait l'Homme
 Avec de la terre mêlée avec
 Du sang d'un dieu ennemi,
 Vaincu.
 C'est pourquoi l'Homme se révolte.
 -Mais les dieux ont besoin des hommes...
 Alors dis, dis encore l'aurore !
 Exprime-la !
 Et cherche la parole des dieux
 Pour la dérober, sois le petit voleur
 Qui ferme les paupières
 Et aspire l'Univers.

Jean-Baptiste Kiya

Oté

La pa sa k'i sava boulvèrs la fas di mond !

Zordi nou lé bien-é dopi soisann-dizan - dann l'inégalité réèl é oila k'in loi i propoz anou konm pou tout bann péi l'outre-mèr l'égalité réèl pou dann vin-t'an. Soi sé in bon nouvèl, soi i vé balad anou ankor konm la boul shifon. Soi sé in fion, in trap kouyon, in manyèr fé prann anou po d'shanm pou pla kouvèr.

Pou kosa mi di sa ? Pars, sanm pou moin, La Frans épi l'Erop lé touzour parèy. Z'ot zénérozité lé pa pli gran ké z'ote volonté pou rann sèrvs bann gran group kapitalis. Alor kan zot i fé vote in loi, moin lé sir é sèrtin dann désèrtin kabiné sogré nana désèrtin k'i manyé la kalkilète pou zot konète konbien lo voul sa sa raport azot an plis.

Pou kosa mi di sa ? Pars, mi souvien bien kan Sarkozy la desid lo dévlopman andojène lété, d'après sak li téi di, in manyèr dévlop bann péi l'outre-mèr dann l'androi zot i lé. Moin téi kroi sa dir konm fèr, mé moin la konpri toutsuit sa lété pou ède bann sosyété kapitalis pou dévlop z'ot komèrs ankor plis avèk bann péi lé dan lé z'alantour d'nou.

Alor, mi di dann mon kèr, si La Frans épi l'érop té i vé pou vréman kass avèk lo néo-kolonyalis k'i fé anou bonpé lo tor, kat z'ané Hollland lé o pouvoir, kart z'ané l'Erop nou n'oré di déza rann anou kont kékshoz la shanjé mé sé pa lo ka. Donk lé pa étonan ké nou lé dési. Ala pou kosa la pa la loi dsi l'égalité réèl i fé palpité nout kèr... mé, konm zot i koné l'istoir in momon la fout in rakté son garson.

Ni pé pans sak ni vé dsi in n'afèr konmsa, mé konm i di la pa sa k'i sava shanj la fas di mond.

Justin

« I pé pa konète san aprann ! » - In kozman po la rout

Na désèrtin I pans zot I koné tout z'afèr kisoï pars zot lé in pé azé é donk pou zot lo savoir sé lo privilèz par raport a l'az kisoï la modèsti zot la donn lo shien pou manzé étan pti. Désèrtène foi ou I pé mazine ké zot lé si tèlman vantar-ki touni ké zot I pans an avoir konm I di la syans infizé... Atansyon kant mèm : kan I di aprann I vé pa dir tout la zourné, sète zour sir sète, douz moi dan l'ané ou lé bouré dann liv. Pou kosa ? Pars nana in bon pé fason pou aprann ! Nana sak ou I aprann étan dann vant out momon, nana sak ou I aprann avèk out famiy kan ou lé dan la kaz, aprésa nana l'ékol, na la télé donk zot i oi sé pa lo fasonn aprann k'i mank. Aprésa nana osi out fason pou dizèr la konésans afors ou i réfléshi, ou i tourn lo z'afèr, dann in sans épi dann in n'ot ziskatan ké ou i aksèp in n'afèr konm in vérité apré an avoir ien fé dékanté pou an aoïr lo zidé klèr. Alé ! ni artrouv pli loin sipétadyé !